

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MAI 2019**

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 20 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10 représentés : 4 votants : 14

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 14 mai 2019

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Monique DA COSTA, Messieurs Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Madame Jeannine FOURNAT a donné pouvoir à Françoise CELERIEN.

Madame Lucie ABISSET a donné pouvoir à Bruno VITTE.

Monsieur Lionel DUJOL a donné pouvoir à Tony VITALDURAND.

Monsieur Damien BONNETON a donné pouvoir à Laurence TICHON.

ORDRE DU JOUR :

- Budget commune : Décision modificative n°1
- Budget Les Marnes : Décision modificative n°1
- Garanties d'emprunts « Les Marnes » Habitat Dauphinois
- Aide secours
- Mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents contractuels
- Tarifs gîtes communaux 2019-2020
- Vente terrain Les Marnes – Parcelle AK 344
- Informations et Questions diverses
 - * Dispositif Ecole numérique (agglo)
 - * Compétence Eclairage public (agglo)

Madame Laurence TICHON a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2019 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le Maire laisse la parole au public, Messieurs JUVEN Olivier et LAPASSAT Albert remercient vivement la municipalité pour l'inauguration de la salle du Patronage qui a eu lieu ce samedi 18 mai 2019. Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter sept délibérations (Demandes de subventions auprès de la FFF – Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : Main courante / Banc de Touche / Renforcement – Améliorations d'un terrain en pelouse naturelle (mise en conformité pour un passage en 105*68 m) (niveau de classement 5 minimum) – Autorisation pour la réalisation de travaux au terrain sportif – Vente de terrains Lot B3 – Attribution et demande de versement d'une subvention Collège LAPASSAT).

Budget commune : Décision Modificative n°1
Budget Urbanisation Zone Sud : Décision Modificative n°1

Bruno VITTE informe que nous avons reçu plusieurs remarques provenant de la trésorerie par rapport à l'établissement du budget. Il est nécessaire d'augmenter et diminuer des crédits dans certains comptes afin de régulariser les écritures de fonctionnement afin que les budgets respectifs soient à l'équilibre.

Garanties emprunt « Les Marnes » Habitat Dauphinois

Suite à une demande formulée par la société HABITAT DAUPHINOIS et tendant à obtenir la garantie de la commune pour le remboursement d'un emprunt auprès du Caisse des dépôts et consignations, la commune accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 503 499,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès du Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°94623.

Il est à préciser que cette garantie ne rentre en aucun cas dans le taux d'endettement de la commune.

Aide sociale paiement cantine des enfants

Françoise CELERIEN indique que la commission du Centre communal d'action sociale s'est réunie pour évoquer le courrier reçu le 6 mai 2019 de la part d'un administré.

L'assemblée a décidé de prendre en charge le coût des repas des deux enfants à compter du lundi 29 avril et ce jusqu'au vendredi 14 juin 2019 inclus.

Mise en place du RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est désormais transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Garantir un cadre transparent et équitable à l'ensemble des agents, toutes filières confondues ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Vente de terrains

Bruno VITTE explique que l'aménagement du Lotissement des Marnes se poursuit favorablement.

En effet, nous venons d'accorder un permis de construire concernant le lot B4 et le lot B3.

Afin de finaliser ce dossier, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer des actes de vente pour le terrain nommé lot B4 pour un montant de 71 666,67 € HT et pour le terrain nommé lot B3 pour un montant de 91 300 € HT.

Maître DE GESTAS, Notaire à Romans-sur-Isère est chargé de rédiger les actes de vente.

Tarifs gîtes communaux pour la saison 2019

Bruno VITTE rappelle les tarifs des 2 gîtes communaux, le Prieuré et la Cure.
Il est accepté les prix comme suit :

Saison 2020 <i>du 2 novembre 2019 au 31 octobre 2020</i>	Le Prieuré		La Cure	
	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Hors Saison (<i>Autres périodes</i>)	525 €	525 €	290 €	290 €
Noël et Nouvel an (<i>du 21/12/19 au 04/01/20</i>)	650 €	700 €	300 €	300 €
Vacances Hiver (<i>du 08/02/20 au 09/03/20</i>)	530 €	530 €	300 €	300 €
Vacances Printemps (<i>du 04/04/20 au 04/05/20</i>)	550 €	550 €	330 €	330 €
Mai (<i>du 05/05/20 au 31/05/20</i>)	665 €	665 €	325 €	325 €
Juin (<i>du 01/06/20 au 29/06/20</i>)	715 €	715 €	355 €	355 €
Juillet – semaine 27 (<i>du 30/06/20 au 06/07/20</i>)	715 €	750 €	355 €	400 €
Juillet – semaines 28, 29 et 30 (<i>du 07/07/20 au 27/07/20</i>)	820 €	850 €	395 €	400 €
Août – 1^{ère} quinzaine d'août (<i>du 27/07/20 au 10/08/20</i>)	820 €	850 €	395 €	400 €
Août – semaine 33 (<i>du 11/08/20 au 17/08/20</i>)	820 €	850 €	395 €	400 €
Août – semaine 34 (<i>du 18/08/20 au 24/08/20</i>)	820 €	850 €	395 €	400 €
Août – semaine 35 (<i>du 25/08/20 au 31/08/20</i>)	715 €	750 €	355 €	355 €
Septembre (<i>du 01/09/20 au 28/09/20</i>)	820 €	750 €	395 €	395 €
Vacances Toussaint (<i>du 20/10/20 au 02/11/20</i>)	510 €	510 €	275 €	275 €

Il précise également que le gîte La Cure est en planning partagé ce qui signifie que des réservations peuvent avoir lieu en direct en mairie. A ce titre, les frais de dossiers appliqués par Gîtes de France sont décomptés du montant de location. La municipalité se laisse la possibilité d'octroyer une marge commerciale de plus ou moins 15% à ces tarifs.

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral :

- ***Main courante***
- ***Banc de touche***

Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (Mise en conformité pour un passage en 105*68 m) (Niveau de classement 5 minimum)

Monsieur le Maire rappelle que l'agrandissement du terrain d'honneur de football est envisagé.

Les travaux de construction qui vont être entrepris visent à mettre aux normes le terrain d'honneur de foot vis-à-vis des règles imposées au vue de l'évolution possible du club ce qui implique le changement des mains courantes pour protéger l'aire de jeux ainsi que l'installation d'abri de touches en remplacement de ceux existants mais également l'agrandissement du terrain d'honneur.

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs.

Le coût estimatif de l'opération est évalué à **40 952,66 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel global est présenté ci-dessous :

Dépenses d'investissement HT	Recettes sollicitées
Travaux mains courantes : 8 900,00 €	Département 12 285,80 €
Travaux Abri de touches : 3 016,66 €	Fédération Française de F. 11 765,53 €
Travaux Agrandissement : 29 036,00 €	Fonds concours 3 500,00 €
	DETR 9 484,00 €
	Commune 3 917,33 €
Total : 40 952,66 €	Total : 40 952,66 €

La commune sollicite le soutien financier auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Autorisation pour la réalisation de travaux au terrain sportif

Le patrimoine sportif municipal doit prendre en considération dans son évolution, non seulement les exigences des utilisateurs, mais également l'accroissement du nombre de pratiquants, et bien entendu l'état

des installations existantes. Ce faisant, la commune doit mettre à disposition des utilisateurs des outils adaptés et performants, répondant aux besoins de ces derniers.

Depuis plusieurs années, les opérations de maintenance sont fréquentes et aujourd'hui, il est indispensable de procéder :

- * à l'intégration de l'arrosage sur le terrain d'honneur,
- * à la création d'un terrain réduit.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal autorise l'association l'Espérance Hostunoise à réaliser ces travaux sur le terrain sportif communal situé au 1 stade Georges Lapassat à Hostun.

Attribution et demande de versement d'une subvention au Collège LAPASSAT

Bruno VITTE expose aux membres du Conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle pour l'année 2019, présentée le 14 mai dernier par le Collège Etienne-Jean LAPASSAT.

Il est rappelé dans ce courrier reçu que cet établissement célèbre ces 50 ans et qu'à ce titre, de nombreuses actions sont envisagées par les équipes pédagogiques pour mobiliser les élèves.

A ce titre, il a décidé d'attribuer et de verser une subvention à cet établissement d'un montant de 200 €.

Informations diverses

* Dispositif « Ecole numérique » : La communauté d'agglomération a décidé de poursuivre ce dispositif, destiné à équiper toutes les écoles de notre territoire en matériel informatique adapté aux nouvelles pratiques. La commune d'Hostun a reçu ou va recevoir une dotation de 6 210 € sur la période 2016-2020 pour notre école.

* La communauté d'agglomération nous informe qu'elle a octroyé 78 100 € sur des projets présentés durant l'année 2018 sur notre commune et qu'elle prévoit de réaliser des travaux sur l'éclairage public à hauteur de 30 000 € pour 2019.

* Festival du Folklore : Le Lundi 8 juillet 2019.

* Festival des Chapelles : Le samedi 13 juillet 2019.

La séance est levée à 20 heures 50.

Prochaine réunion le Jeudi 11 juillet 2019 à 18h30